











Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1228C0223 Dossier OEC/CTC N°: 12_81

Maître d'ouvrage - rai	ison sociale	SAE	EM SEMEXVAL	
Adresse		BP 90		
Autoso		83 163 I	La Valette du Var Cedex	
CODE NAF			4110 D	
SIRET		33	38 562 143 00010	
Responsable Légal		M. ROS	SSI Joseph (Directeur)	
Opération			nes de production d'ECS solaires sur 4 ons totalisant 88 logements destinés à la	
Lieu de réalisation		Lucciana (Haute-Corse)		
Date prévisionnelle de réalisationDate prévisionnelle de début d'opérationDate prévisionnelle de fin d'opération : se				
CPER 2007-2013		ProD	EME (ADEME/CTC)	
Dossier instruit par l'OEC	dans le cadre du PO FEDER	oui		
Dossier instruit par l'ADE	ME dans le cadre du Grenelle	non		
Instructeurs :				
ADEME :	LEGRAND Christophe		MARIANI Christian	
Gestionnaires :	BIANCARDINI Vanina	OEC/CTC :	BOUAZZA Sonia	
ADEIVIE .	DIANCARDINI VAIIIId	OEG/GTG.	DOUAZZA SUIIIA	

ADEME		OEC / CTC		
Date de la demande	07/07/2011	Date de la demande	07/07/2011	
Date de réception	14/09/2012	Date de réception de la demande	12/07/2011	
Date d'accusé de réception	24/09/2012	Date AR du dossier complet	02/10/2012	
Date comité de gestion	15/07/2013	Date comité de gestion	15/07/2013	

MAITRE D'OUVRAGE		
Type de maître d'ouvrage	Privé	
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Moyenne	
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)	
Financement	Prêt bancaire	

CADRE DE L'OPERATION			
Secteur Concurrentiel			
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, règlementation applicable Autre (à préciser)			
Suivant convention PRODEME 2012			
MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS			
Cette opération répond aux objectifs du PRODEME (fiche 4 : Sola thermique). Ce projet participera à la politique de développement énergies renouvelables et permettra d'éviter l'émission de près de tonnes équivalent CO2 chaque année dans l'atmosphère.			
CTC / OEC	Cette opération est éligible à la mesure 2.3 du PO FEDER suivant les conditions définies dans la Convention PRODEME. Celle-ci prévoit des actions relatives aux énergies renouvelables en particulier l'utilisation d'énergie solaire thermique (fiche n°4) pour la production d'eau chaude sanitaire dans le collectif et le tertiaire.		

ANNEXE TECHNIQUE Convention N°1228C0169 Dossier PRODEME N°12_81

Dans le cadre de la concession d'aménagement qui lui a été consentie par la commune de Lucciana pour l'aménagement et la construciton d'un éco-quartier, la SAEM Semexval souhaite utiliser un système solaire en combinaison avec des Contexte: chaudières gaz pour alimenter les immeubles en eau chaude sanitaire. Par ailleurs, les immeubles construits seront au niveau de performances énergétiques BBC et seront proposés à la vente sans conditions de ressources. Lieu de réalisation : Lucciana (Haute-Corse) Fourniture et pose d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire pour les 4 bâtiments totalisant 88 logements, et répartis de la manière suivante: - bat A: 15 capteurs de 2,5 m², 2 ballons de stockage de 2 500 litres Description technique de - bat B: 12 capteurs de 2,5 m², 2 ballons de stockage de 2 500 litres - bat C: 15 capteurs de 2,5 m², 2 ballons de stockage de 2 500 litres l'opération : - bat D: 12 capteurs de 2,5 m², 2 ballons de stockage de 2 500 litres Energie substituée : 100 % Electricité; 0 % Gaz réseau; 0 % Gaz cuve; 0 % Fioul

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	EnR : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO2/an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	SO	79 916	62	20	19
Hypothèses	1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO2, 0,243 tpe, 0,232 tep 1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO2, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes) 1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO2,0,086 tep teqCO2 : tonne éqauivalent CO2; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)))	

Echéancier prévisionnel de	Date prévisionnelle de début d'opération : Avril 2013
réalisation	Date prévisionnelle de fin d'opération : Septembre 2015

Contenu du rapport final	Rapport d'exécution Photo de l'installation Fiche techinique de l'installation Factures acquittées et justificatifs de paiement Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.
--------------------------	--

ANNEXE FINANCIERE

Convention N°1228C0223 Dossier PRODEME N°12_81

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€ HT)	Dépense élibible (€ HT)	
Batiment A			
Etude Plans DCE	3 500,00	0,00	
Capteurs solaires	25 740,00	25 740,00	
kit de liaison	5 000,00	5 000,00	
kit hydraulique et accessoires	13 400,00	13 400,00	
ballons stockage avec accessoires	12 400,00	12 400,00	
alimentation eau-antigel	2 450,00	2 450,00	
distribution solaire (tube cuivre isolé)	32 640,00	0,00	
alimentation électrique	1 050,00	1 050,00	
Sous-total Bât A	96 180,00	60 040,00	
Bâtiment B			
Etude Plans DCE	3 500,00	0,00	
Capteurs solaires	19 500,00	19 500,00	
kit de liaison	3 800,00	3 800,00	
kit hydraulique et accessoires	13 400,00	13 400,00	
ballons stockage avec accessoires	12 400,00	12 400,00	
distribution solaire (tube cuivre isolé)	23 800,00	0,00	
alimentation eau-antigel	2 450,00	2 450,00	
alimentation électrique	1 050,00	1 050,00	
Sous-total Bât B	79 900,00	52 600,00	
Batiment C			
Etude Plans DCE	3 500,00	0,00	
Capteurs solaires	25 740,00	25 740,00	
kit de liaison	5 000,00	5 000,00	
kit hydraulique et accessoires	13 400,00	13 400,00	
ballons stockage avec accessoires	12 400,00	12 400,00	
alimentation eau-antigel	2 450,00	2 450,00	
distribution solaire (tube cuivre isolé)	23 640,00	0,00	
alimentation électrique	1 050,00	1 050,00	
Sous-total Bât C	87 180,00	60 040,00	
Bâtiment D			
Etude Plans DCE	3 500,00	0,00	
Capteurs solaires	19 500,00	19 500,00	

kit de liaison	3 800,00	3 800,00
kit hydraulique et accessoires	13 400,00	13 400,00
ballons stockage avec accessoires	12 400,00	12 400,00
alimentation eau-antigel	2 450,00	2 450,00
distribution solaire (tube cuivre isolé)	23 800,00	0,00
alimentation électrique	1 050,00	1 050,00
Sous-total Bât D	79 900,00	52 600,00
TOTAL	343 160,00	225 280,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre de la mesure 2,3 du PO FEDER et selon les modalités définies dans le documents "Convention PRODEME 2012", notamment la fiche 4 relative à l'utilisation des EnR et plus particulièrement du solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire dans les habitations.

Cette aide ne pourra être cumulée avec des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le bénéficiaire est une exploitation personnelle qui récupère la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

• Eau chaude sanitaire solaire

Le coût admissible correspond au surcoût de l'installation solaire (dépenses éligibles à justifier et plafonnées) par rapport à un investissement de référence :

Coût de l'investissement solaire (= dépenses éligibles à justifier) :	225 280,00€
Investissement de référence (chiffrage donnée par le maitre d'ouvrage)	51 040,00€
► Eau chaude sanitaire solaire: Coût admissible	174 240,00 €

	Assiette	éligible	174 240.00 €
Détermionation du plafond de l'aide (1 500 €/m² de capteurs)	m² de cateurs:	135	202 500,00€

2.2 - <u>Détermination du montant de l'aide</u>

Taux maximal de l'aide suivant régime chois

55%

	assiette € HT	Taux de	Aide PRODEME maximale
Eau chaude sanitaire solaire	174 240,00	55%	95 832,00
TOTAL	174 240,00	55%	95 832,00

2.3 - Récapitulatif

	Coût de	Dépenses éligibles à	Coût admissible	Aide CTC (€)	Aide (€)	Aide FEDER
	l'opération (€HT)	justifier (€HT)	(assiette en €HT)			(€)
Eau chaude sanitaire solaire	343 160,00	225 280,00	174 240,00	95 832,00	0,00	0,00
TOTAL	343 160,00	225 280,00	174 240,00	95 832,00	0,00	0,00

Pour des facilités de gestion, l'aide est portée par la CTC et à fait l'objet d'un accord du partenaire conformément au dispositif d'aide arrêté en commun avec l'ADEME.

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur le coût de l'opération :

· Our lo cour do reperation.			
СТС	95 832,00€	27,9%	
	0,00€	0,0%	
FEDER	0,00€	0,0%	
Bénéficiaire	247 328,00€	72,1%	
TOTAL	343 160,00€	100,0%	
 Sur le coût admissible : 			
CTC	95 832,00€	55,0%	
	0,00€	0,0%	
FEDER	0,00€	0,0%	
Bénéficiaire	78 408,00€	45,0%	
TOTAL	174 240,00€	100,0%	